

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariats avec les 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de
l'agglomération - Subventions 2010 - Décision**

présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi sont plus de 200 en France, dont quinze en Région Aquitaine. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a confirmé et renforcé la légitimité de ces démarches collectives. L'élaboration et le fonctionnement d'un PLIE sont financés principalement par les collectivités locales et le FSE (Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013), auxquels s'associent d'autres partenaires.

Au niveau de la CUB, les 6 PLIE de l'agglomération couvrent 92% de notre territoire (en nombre d'habitants). Ils accueillent et accompagnent 3 700 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires à hauteur de 50% de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes ou certifiantes) et de 42% de sorties dans l'emploi durable.

Les PLIE ont tous pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui connaissent des difficultés. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises... Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Par ailleurs, les PLIE ont acquis une expertise pour gérer dispositifs. Ils sont aujourd'hui les partenaires reconnus par les donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, villes et autres collectivités). Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des ces clauses, pour mettre en place l'ingénierie sociale nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de pré-qualification...), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un reporting des actions d'insertion.

Par délibération N°2009/0754 du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a acté un partenariat technique avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dans

le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales dans ses marchés publics. Ce partenariat est encadré par des conventionnements pluriannuels 2009-2011 avec chacun des 6 PLIE de notre agglomération. Ces partenariats sont axés sur l'ensemble des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion de publics en difficulté menées dans le cadre des chantiers avec clauses sociales de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Il est proposé de poursuivre, pour l'année 2010, les partenariats initiés et ainsi permettre la continuité des actions menées conjointement avec notre établissement.

1- Présentation des PLIE de la CUB

Le **PLIE de Bordeaux** est le plus important d'Aquitaine en terme de capacité d'accompagnement, de l'ordre de plus de 1 000 personnes chaque année, et présente une capacité d'ingénierie de projets en constante augmentation (48 projets menés à bien en 2008). Des partenariats forts, avec des établissements médico-sociaux comme le CHU et l'Institut Bergonié ou avec des clubs d'entreprises du territoire, sont développés afin de permettre aux personnes accompagnées de retourner à l'emploi. Les objectifs du PLIE sont triples : accompagner et mobiliser le public ; animer le territoire ; répondre aux besoins des entreprises. Pour l'année 2008, les personnes accompagnées par le PLIE de Bordeaux ont réalisé plus de 3000 actions dont 1480 contrats de travail.

Le **PLIE. Portes du Sud** a débuté son activité en juin 2007. Il intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. Le PLIE compte 60,25% de demandeurs d'emploi de longue durée et 62,55% de minima sociaux dont 42% de bénéficiaires du RMI. Il s'est engagé dès le deuxième semestre 2008 dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics. Il a débuté par le suivi des clauses sociales des marchés de la CUB, puis par la mise en place de la clause pour des marchés de Domofrance et Aquitanis, société avec laquelle il a passé convention. Par sa capacité à accompagner les publics, à les professionnaliser et à assurer leur suivi en entreprise, le PLIE commence à être identifié comme un partenaire essentiel pour la mise en œuvre de la clause.

Le **PLIE des Graves**, porté par l'association ADELE, couvre un territoire comprenant 14 communes et 60 000 habitants. La structure accompagne vers l'emploi durable en moyenne 580 participants par an, habitants de Bègles ou de la Communauté de Communes de Montesquieu notamment les demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles. Le PLIE des Graves a pour objectif de tendre vers 50% de sorties positives dont 42 % en emploi durable et 8% en formation qualifiante. Il propose à ses participants, un accompagnement renforcé vers l'emploi réalisé par cinq référents détachés par le CCAS, le centre social et culturel, Pôle emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu et la Mission locale des Graves. Le PLIE développe de nombreuses actions de partenariat avec le tissu économique local, grâce à l'intervention de deux chargées de relation entreprises et de deux chargées de mission clause d'insertion. Il soutient des actions d'insertion par l'activité économique notamment deux chantiers d'insertion, et également des actions de formation et de développement de la mobilité pour ses participants.

Le **PLIE des Hauts-de-Garonne** a été créé en mars 2003, porté par l'engagement des élus des communes signataires d'un Protocole d'accord : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte-Eulalie, auxquelles se sont associés l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Cette création s'inscrivait dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi. Outil de construction d'une politique territoriale en matière d'insertion et d'emploi, le PLIE des Hauts de Garonne a pour adhérents les six communes signataires, qui ont en commun des problèmes sociaux et économiques liés, pour une part importante, à la présence d'habitats sociaux sur une partie de leur territoire. Le PLIE s'engage à insérer dans l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou faire accéder à une formation qualifiante, 1490 personnes en grande difficulté aujourd'hui exclues du marché du travail, sur la période 2007-2012.

Le **PLIE des Sources** existe depuis fin 2004. Il est la traduction de volontés locales fortes de favoriser, par le partenariat, les politiques d'insertion et d'emploi au bénéfice des publics les plus en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2008, 405 demandeurs d'emploi du territoire ont été accompagnés, dont 2/3 de pessacais. Le PLIE des Sources a développé une activité autour de : l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jusqu'à l'emploi durable ; une ingénierie technique et financière dans la mise en œuvre d'actions structurantes. A cette fin, le PLIE des Sources, depuis 2007, est chargé du suivi sur son territoire d'intervention, des clauses sociales dans les marchés publics : une montée en charge entre 2007 (312 heures d'insertion) et 2009 (20 143 heures d'insertion prévues) est conséquente. Cette progression est due à la volonté des collectivités du territoire : communes de Pessac, Cestas et Canéjan, CUB, Conseil général et Conseil Régional, et au travail de développement et communication vers les autres donneurs tels que Domofrance, Aquitanis, l'Université de Bordeaux I,...

Le **PLIE Espace Technowest** a acquis depuis 2001 des savoir-faire dans l'accompagnement des publics en difficulté pour les mener à l'emploi durable et dispose d'un réseau de partenaires économiques privés et des structures d'insertion par l'activité économique. Depuis 2008, le PLIE s'est engagé auprès de bailleurs sociaux et de collectivités pour la mise en œuvre des clauses sociales et participe à ce titre aux comités de suivi de le CUB. Son territoire couvre les villes de Mérignac, St Médard en Jalles, Le Hailan, Le Taillan Médoc, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, St Jean d'Illac. Le PLIE a l'expérience de gérer des clauses sociales sur les chantiers depuis 2003. Il travaille à l'aide de cellules partenariales de repérage du public pour permettre une meilleure fluidité des candidatures au fur et à mesure de l'enregistrement des demandes des entreprises en fonction des démarrages des chantiers. Cette gestion prévisionnelle de candidats permettant par ailleurs de gérer les « défaillances » des personnels retenus.

2- Partenariats pour l'année 2010

Les partenariats entre la Communauté urbaine et chaque PLIE seront encadrés par des conventions pluriannuelles pour la période 2009-2011, qui fixent les montants et les conditions de règlement de la subvention communautaire (articles 5 et 6) pour les années 2009, 2010 et 2011.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux services d'intérêt économique général, en reconnaissant aux PLIE une mission d'intérêt général et des obligations de service public (accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire, protection des utilisateurs).

Conformément à ce cadre juridique, les subventions de la Communauté urbaine octroyées aux PLIE de l'agglomération constituent une compensation pour le service rendu sur notre territoire, en matière de gestion et d'organisation des parcours individualisés des bénéficiaires, d'accompagnement des employeurs locaux, de mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (cf activités définies dans l'article 2 des conventions).

Le soutien financier de la Communauté urbaine se déclinera en 2010 de la manière suivante, entre les 6 PLIE.

- PLIE de Bordeaux :

Le PLIE de Bordeaux sollicite la CUB à hauteur de 17 000 €, sur un budget prévisionnel estimé à 1 015 432,34 € T.T.C en 2010 et détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	3 549,49	Région Département CUB Commune Fonds Européens CNASEA (emplois aidés) Maison de l'Emploi de Bdx Domofrance	32 296,00
Services extérieurs	596 579,45		102 675,00
Autres services extérieurs	39 691,06		17 000,00
Impôts et taxes	558,32		95 186,01
Charges de personnel	367 554,02		715 529,04
Charges exceptionnelles	500,00		23 782,11
Dotation aux amortissements provisions et engagements	7 000,00		23 964,18
			5 000,00
TOTAL	1 015 432,34	TOTAL	1 015 432,34

- PLIE des Graves :

Le PLIE des Graves sollicite un soutien de la CUB de 9 000 € pour l'année 2010, sur un budget prévisionnel de 1 457 323,65 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	21 920,59	Etat - CUCS	16 326,00
Services extérieurs	42 481,73	Région	26 267,00
Autres services extérieurs	285 176,92	Département	49 603,00
Charges de personnel	1 035 033,69	CUB clauses sociales	9 000,00
Charges financières et autres charges de gestion courante	230,99	CUB projet mobilité	12 000,00
Dotation aux amortissements provisions et engagements	8 801,96	Commune	403 226,00
Emploi des contributions volontaires en nature	63 677,77	Fonds Européens	543 851,34
		CNASEA (emplois aidés)	258 997,24
		CCAS de Bègles	58 218,00
		LOGEVIE	1 500,00
		SAEMCIB	11 093,45
		DOMOFrance	1 250,00
		Produits financiers	300,45
		Reprise sur amortissements et provisions	2013,85
		Contributions volontaires en nature	63 677,77
TOTAL	1 457 323,65	TOTAL	1 457 323,65

- PLIE des Hauts- de - Garonne :

Le PLIE des Hauts – de - Garonne sollicite pour 2010 une aide financière de la CUB d'un montant de 10 000 € sur un budget prévisionnel est estimé à 317 750,02 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	72 467,26	Etat	17 710,06
Services extérieurs	20 814,10	Région	25 582,00
Autres services extérieurs	35 049,85	Département	66 066,00
Impôts et taxes	7 060,96	CUB	10 000,00
Charges de personnel	182 357,85	Commune	2 657,20
		Organismes sociaux	15 983,75
		Fonds Européens	49 103,00
		CNASEA (emplois aidés)	7 713,07
		Autres	35 000,00
		Cotisations	
		Produits financiers	85 435,00
			2 500,00
TOTAL	317 750,02	TOTAL	317 750,02

- PLIE des Portes du Sud :

Le budget prévisionnel 2010 du PLIE est estimé à 330 736,43 € T.T.C. Le montant de la subvention demandée à la CUB est de 6 000 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	2 210,00	Région CUB Communes Fonds Européens Fonds privés Produits financiers Contributions volontaires en nature + CUB appel à projet mobilité	19 536,00 6 000,00 96 003,00 177 537,43 1 560,00 300,00 26 500,00 3 300,00
Services extérieurs	186 743,63		
Autres services extérieurs	81 165,80		
Charges de personnel	32 300,00		
Impôts et taxes	1 320,00		
Dotation aux amortissements provisions et engagements	497,00		
Emploi des contributions volontaires en nature	26 500,00		
TOTAL	330 736,43	TOTAL	330 736,43

- PLIE des Sources :

Le PLIE des Sources sollicite la CUB pour un montant d'aide de 8 000 €, sur un budget prévisionnel est estimé à 488 082€ T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	2 220,00	Région Département CUB CUCS Domofrance Communes Fonds Européens CNASEA (emplois aidés)	22 431,00 34 965,00 8 000,00 15 000,00 2898,00 123 971,00 242 947,00 37 870,00
Services extérieurs	8 950,00		
Autres services extérieurs	35 715,00		
Charges de personnel	137 587,00		
Autres charges de gestion courante	303 610,00		
TOTAL	488 082,00	TOTAL	488 082,00

- PLIE Espace Technowest :

Le budget prévisionnel du PLIE Espace Technowest est estimé à 406 179,00 € T.T.C pour l'année 2010 ; le montant de la subvention demandée à la Communauté urbaine est de 8 000 € :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	5 500,00	Région	32 881,00
Services extérieurs	17 034,00	Département	66 045,00
Autres services extérieurs	65 881,00	CUB	8 000,00
Impôts et taxes	15 917,00	Communes	215 158,00
Charges de personnel	294 937,00	Fonds Européens	61 873,00
Dotation aux amortissements	6 910,00	Autres	22 222,00
TOTAL	406 179,00	TOTAL	406 179,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter, les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande de poursuite du partenariat technique avec les 6 PLIE de l'agglomération selon les axes présentés dans ce rapport, et les demandes de subvention pour l'année 2010 d'un montant total de 58 000 €.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 17 000 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux, établissement public administratif portant l'association du PLIE de Bordeaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 1 015 432,34 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 9 000 € au bénéfice de l'Association pour le Développement Local et d'Emploi, portant le PLIE des Graves, sur la base d'un budget prévisionnel de 1 457 323,65 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 10 000 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts-de-Garonne, sur la base d'un budget prévisionnel de 317 750,02 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 6 000 € au bénéfice de l'association PLIE Portes du Sud, sur la base d'un budget prévisionnel de 330 736,43 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association pour la Gestion du PLIE des Sources, sur la base d'un budget prévisionnel de 488 082,00 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association PLIE Espace Technowest, sur la base d'un budget prévisionnel de 406 179,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. FRANCK MAURRAS

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011**

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011